

Informations Client

Nom / Raison Sociale :**Nom à présenter dans Control Center :**

Nom du signataire :

Fonction du signataire :

N ° / Rue :

Code Postal / Ville :

Pays :

La signature d'une personne habilitée par l'entreprise et le cachet de l'entreprise sont nécessaires pour la demande initiale de création du compte CONTROL CENTER.

Administrateur(s) :

L'Administrateur Control Center de POST Telecom accèdera aux informations pour les entreprises identifiées ci-dessus.

Par Administrateur du service Control Center de POST Telecom, nous entendons la personne désignée par l'entreprise pour l'administration de Control Center de POST Telecom (création de comptes utilisateurs et gestion des droits d'accès, mise à jour de mot de passe ou adresse email...).

Un ou plusieurs Administrateurs sont définis par Client. Un administrateur peut être désigné pour plusieurs comptes Client.

Un numéro de GSM de l'administrateur est obligatoire pour toute création de compte. A réception de la présente demande POST Telecom transmettra le **code d'activation** au numéro de GSM de l'administrateur.

Nom	Numéro de GSM	E-mail

Création d'utilisateur :

L'implémentation des utilisateurs lors de la création du compte se fera par Post Telecom lorsque le client aura complété l'inventaire des utilisateurs via le fichier excel qui lui sera fourni en pièce jointe.

Tout ajout ou modification d'informations relatives aux accès des utilisateurs sera ensuite faite par l'administrateur de Control Center de POST Telecom depuis l'application Control Center de POST Telecom.

L'accès des utilisateurs de l'entreprise au Control Center de POST Telecom n'est pas géré par POST Telecom. Toute demande de Gestion d'utilisateurs après la création du compte sera facturée par POST Telecom.

Demande d'implémentation des utilisateurs lors de la création du compte

Alertes par notifications :

Un système de notifications à hauteur de 80% et 100% des pools prévus sera mis en place par défaut lors de la création, les notifications seront envoyées par email à l'administrateur.

Formations ControlCenter :

Une formation peut vous être délivrée par notre équipe Training Academy pour 350€ HT (2h de formation pour 350€ HT pour 3 administrateurs).

Prière de cocher la case suivante en cas d'intérêt :

Demande de formation ControlCenter

Cette demande est à retourner, complétée et signée :

- Par courrier : POST Telecom S.A. – Service Corporate - L-2996 Luxembourg
- Par e-mail : corporate.telecom@post.lu

En cas d'acceptation d'une demande de mise en œuvre d'un service ou d'une modification au contrat conformément aux conditions de celui-ci, la demande sera traitée à réception du présent document sous réserve d'un préavis minimum d'une durée de 14 jours. POST Telecom S.A. ne pourra être tenue responsable des retards pris dans la modification ou dans l'ouverture d'un service qui seraient imputables à des renseignements incomplets ou incorrects.

Le client : signature

Cachet, nom et qualité du signataire :

CONDITIONS PARTICULIERES AU SERVICE CONTROL CENTER

1. OBJET

- 1.1. Les présentes conditions particulières ont pour objet de décrire les caractéristiques essentielles et de fixer les conditions et modalités de l'utilisation, du fonctionnement et de l'accès aux services personnalisés (Control Center).
- 1.2. Le service Control Center est un service gratuit réservé aux clients Corporate existants de POST Telecom SA (ci-après le client), qui sont titulaires d'une carte d'abonnement dans le cadre d'un service de télécommunication mobile GSM via le réseau mobile de POST ou dans le cadre de tout autre service de télécommunication mobile ou fixe ou par satellite offert par POST Telecom SA.
- 1.3. Le service Control Center permet au client de disposer d'un certain nombre de services et d'informations, comme :
 - a. de considérer l'encours des communications non facturées à ce moment, sous réserve que la livraison a déjà été effectuée par un tiers opérateur partenaire ; D'autres services pourront être ajoutés et ne pas être immédiatement accessibles, comme la possibilité :
 - b. de souscrire à des services complémentaires à un abonnement, respectivement de passer des commandes à son nom ;
 - c. De recevoir une notification par voie électronique de la mise à disposition d'une nouvelle facture, avec des informations sommaires sur la facture
 - d. De télécharger la facture en format PDF ainsi qu'un historique des six dernières factures émises depuis l'accès au service
 - e. De visualiser le détail de communications d'une facture téléchargée
 - f. De visualiser certains rapports prédéfinis par POST Telecom SA pour considérer la variation des différentes consommations ; POST Telecom SA se réserve également le droit de supprimer, de modifier ou d'ajouter des fonctionnalités au service.
- 1.4. Dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les présentes, les conditions particulières et conditions générales de la demande d'abonnement du client sont applicables.
- 1.5. POST Telecom SA pourra modifier ou adapter les présentes conditions particulières en cas de modification de la législation ou de la réglementation applicable en matière de télécommunication, de commerce électronique, de paiement et de signature électroniques, des techniques mises en œuvre pour faire fonctionner de telles applications, ou bien, de façon générale, en cas de modification affectant directement ou indirectement les activités ou services de POST Telecom SA.

2. ACCÈS AU SERVICE

- 2.1. Le client introduit sa demande d'accès au service Control Center directement chez POST Telecom SA, sur base d'un formulaire de demande d'accès remis par les services de POST Telecom SA. En l'absence d'un dispositif de création de signature électronique certifiée, POST Telecom SA demande le cas échéant la signature manuscrite de la demande d'accès au client.

- 2.2. Lors de la demande d'accès, le client devra justifier de sa qualité et pourra être tenu de s'identifier sur base d'une carte d'identité ou d'un passeport valide, ou, en cas de société, de son pouvoir et d'un exemplaire à jour des statuts, respectivement d'un extrait du registre du commerce. Ainsi, toute personne se présentant comme mandataire d'une personne privée ou d'une société ou d'une association de fait, demandant l'accès au service Control Center, pourra être tenue de s'identifier et d'apporter la preuve de sa qualité de mandataire. Dans certains cas particuliers, d'autres pièces pourront être demandées.
- 2.3. POST Telecom SA peut refuser l'accès au service Control Center, sans devoir donner de motif.
- 2.4. Le service Control Center permet ensuite au client d'avoir accès aux services, après introduction de son numéro d'appel ou de son compte client et moyennant identification d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe sécurisé. Ces identifiants sont fournis au client lors de la souscription de sa demande d'accès, le cas échéant à distance ou par le biais du réseau Internet. Pour des raisons de sécurité, le client peut demander de valider son accès par un code de sécurité reçu par SMS au numéro d'appel concerné par la demande de service. Le code d'utilisateur et le mot de passe pour accéder au service sont strictement personnels.
- 2.5. L'accès ne peut être sollicité par le client que pour les données qui le concernent. Si le client a cédé sa carte d'abonnement à un tiers utilisateur, il doit veiller à ce que chaque utilisateur de sa carte soit informé de son accès avant la consultation des données. Le client doit donc s'assurer que la finalité de ses propres traitements soit conforme à la législation en matière de la protection des données.
- 2.6. Le client communique à POST Telecom SA, sans retard, toute modification des données fournies lors ou dans sa demande d'accès au service Dashboard. Il ne permettra pas l'utilisation de ses codes secrets et/ou mot de passe par un tiers. A cet effet, le client pourra modifier ses accès. Il informe POST Telecom SA et de toute utilisation non autorisée par un tiers et de toute autre atteinte à un mécanisme de sécurisation.
- 2.7. POST Telecom SA ne pourra être responsable d'une perte, d'un préjudice ou d'un dommage, de quelque nature qu'il soit, survenant en cas de manquement par le client aux obligations des paragraphes précédents.
- 2.8. Une copie des conditions particulières est remise matériellement au client avec la signature manuscrite de sa demande d'accès. En cas de demande d'accès à distance ou par voie électronique, le client peut disposer d'une copie par téléchargement du site de POST Telecom SA. En tout état de cause, une validation de la demande d'accès ne peut pas avoir lieu sans que le client ait pris au préalable connaissance des présentes conditions particulières dûment acceptées.
- 2.9. Le service d'accès au service Control Center sera concrétisé avec la confirmation par POST Telecom SA moyennant notification au numéro de GSM renseignée par le client ainsi que la validation du code d'utilisateur et/ou mot de passe (ou code de sécurité) par POST Telecom SA après acceptation de la demande.

3. EXPLOITATION DU SERVICE

- 3.1. L'accès au service Control Center s'effectue en concordance avec l'infrastructure informatique de POST Telecom SA et/ou de ses prestataires de services pour son activité via le réseau Internet. Pour accéder au service Control Center via le réseau Internet, le client s'engage à n'utiliser que des ordinateurs, équipements, installations et logiciels agréés et autorisés, en parfait état de fonctionnement et exempts de virus.
- 3.2. Cette infrastructure pourra être perturbée ou faire l'objet de dérangements ou de suspensions voire même d'interruptions indépendantes de la volonté de POST Telecom SA, lesquelles pourront rendre momentanément inaccessibles soit le site Internet de POST Telecom SA, soit le service Control Center. POST Telecom SA ne pourra être considérée comme défaillante dans l'exécution de ses obligations pour des dérangements, suspensions ou interruptions qui sont dus à des événements extérieurs, insurmontables, imprévisibles ou de force majeure. Sont expressément acceptés par le client comme de tels événements : la catastrophe naturelle, l'incendie, un tremblement de terre, la tempête, le dégât des eaux, une décision gouvernementale ou législative, la défaillance du réseau public d'électricité et/ou des réseaux de télécommunications, les pertes de connexion au réseau Internet dues à des opérateurs publics et privés ou aux fournisseurs de logiciels ou de serveur dont dépend POST Telecom SA, le piratage électronique ou informatique et les virus.
- 3.3. L'utilisation du service Control Center pourra être interrompue ou bloquée ou refusée si le système informatique de POST Telecom SA détecte un problème dans le processus d'identification du client ou de sécurisation en général, notamment en cas de données incomplètes ou incorrectes. Le client est seul responsable de toute mauvaise manipulation lors de l'accès au service.
- 3.4. Pour accéder au réseau Internet à partir de son ordinateur ou de tout autre dispositif pouvant donner un tel accès, le client devra s'adresser au fournisseur de son choix. Le client doit choisir son accès au réseau Internet et s'équiper du matériel informatique et en logiciels adéquats. Il appartient dès lors au client de s'assurer que son matériel et/ou ses logiciels lui permettent l'accès au service Control Center. Acrobat Reader doit être installé par le client afin de pouvoir consulter les factures.
- 3.5. Au regard des nécessités pour POST Telecom SA de mettre régulièrement à jour les informations comptables et autres données personnelles concernant un client, le service Control Center pourra indiquer des données du client qui peuvent ne pas être à jour ou parfaitement actualisées. De même, des raisons techniques peuvent retarder l'exécution ou la comptabilisation par POST Telecom SA des opérations demandées ou réalisées par le client par le biais du service Control Center. POST Telecom SA s'engage à maintenir à jour les données personnelles du client et à exécuter les opérations demandées par lui via le service Control Center dans des délais raisonnables.

4. SECURITE, CODE SECRET, MOT DE PASSE

- 4.1. Le service Control Center implique la consultation ou l'échange ou la transmission de données par voie électronique, en recourant à des réseaux de télécommunications publics ou même privés. Pour assurer la sécurité et la confidentialité des données, POST Telecom SA se réserve le droit d'introduire des solutions de sécurisation, d'authentification et d'identification, notamment par la mise en place de technologies diverses avec système de clés privées et/ou publiques avec certification.
- 4.2. Le client est seul responsable de la conservation du caractère confidentiel de ses codes et/ou mot de passe et de toute consultation, intervention et action faites à partir de ses codes et/ou mot de passe. Il s'engage à informer sans délai POST Telecom SA de toute utilisation non autorisée de ses codes et/ou mot de passe par un tiers et de toute autre atteinte à ce mécanisme de sécurité. Il s'engage également à s'assurer qu'à l'issue de toute opération effectuée sur le réseau à l'aide de son code et/ou de son mot de passe, il déconnecte correctement son appareil afin que ses codes et/ou mot de passe ne puissent pas être copiés ou repris par un tiers.
- 4.3. Les parties conviennent expressément que l'utilisation des codes et/ou code de sécurité pour accéder au service Control Center constitue une preuve suffisante des opérations effectuées à partir de ces moyens de sécurisation et équivaut, le cas échéant, à la signature du client qui atteste être l'auteur de ces opérations. Les parties retiennent encore que les fichiers de POST Telecom SA sur lesquels sont éventuellement enregistrées ces opérations en constituent une preuve suffisante et ont valeur de document original.

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1. En tant que prestataire de services, POST Telecom SA est seulement tenue d'une obligation de moyens et tenue de mettre en œuvre le nécessaire à la bonne mise à jour et au bon fonctionnement du service, et détermine seule les moyens techniques nécessaires à cette mise en œuvre.
- 5.2. Le client assume l'entière responsabilité de l'utilisation du service Control Center, de la conservation du caractère confidentiel de ses codes et/ou mots de passe et de toutes consultations, interventions et actions faites à partir de ses codes et/ou mot de passe.
- 5.3. Sans préjudice des autres limitations ou exclusions de responsabilité contenues dans les présentes, la responsabilité de POST Telecom SA ne pourra jamais être engagée que pour faute grave ou négligence dolosive (faute commise délibérément dans l'intention de causer un préjudice au client), et en toute hypothèse, sa responsabilité sera toujours limitée au maximum que constitue le double du prix des abonnements annuels souscrits par le client.

6. DUREE DU SERVICE, SUSPENSION ET RESILIATION

- 6.1. Le service d'accès au service Control Center étant actuellement un service gratuit et supplémentaire offert aux clients de POST Telecom SA, il aura toujours la même durée que le ou les contrats d'abonnement souscrits par le client, et il se renouvelle concomitamment avec celui-ci ou ceux-ci. Le service Control Center se terminera automatiquement avec le ou les contrat(s) d'abonnement, pour quelque raison pour laquelle celui-ci (ceux-ci) prend (prennent) fin, néanmoins une consultation des 6 dernières factures restera possible pendant un délai de 6 mois après résiliation du service. Il pourra également être résilié indépendamment du ou des contrat(s) d'abonnement, par chacune des parties, en respectant un préavis d'au moins un mois, soit par voie de lettre recommandée, soit par notification à distance à l'autre partie par un email sécurisé.
- 6.2. En cas de suspension d'un contrat d'abonnement, POST Telecom SA sera aussi en droit de suspendre l'accès au service Control Center.
- 6.3. La suspension du service Control Center ou sa résiliation aura lieu sans que le client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

7. PROTECTION DES DONNÉES

- 7.1. Le client accepte que ses données personnelles mentionnées par lui dans la demande d'accès au service Control Center soient tenues dans des fichiers utilisés par POST Telecom SA à des fins de gestion de dossier et des fins commerciales. Elles pourront être utilisées à des fins de communications commerciales, même non sollicitées par le client, sauf opposition manifeste de sa part.
- 7.2. Le client dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles conformément aux dispositions légales applicables en la matière.

8. CESSION DE DROITS

Le client ne peut céder tout ou partie de ses droits et obligations résultant des présentes conditions particulières à des tierces personnes ou substituer une personne à son exécution sans l'accord écrit de POST Telecom SA. Celle-ci pourra cependant céder ses droits et obligations contre le client dans le cadre d'une cession partielle ou totale d'activités.

9. DISPOSITIONS DIVERSES

- 9.1. Toute convention ou promesse verbale dérogatoire, supplétive ou complémentaire au service ou aux présentes conditions particulières doit être faite par écrit. Au cas où une clause des conditions particulières serait déclarée non valable, inopposable ou illégale, ceci n'affectera pas la validité de la convention entière ou des autres clauses et conditions.
- 9.2. Les parties conviennent expressément que le lieu d'exécution de leurs droits et obligations résultant de la présente convention et de ses suites, qu'ils soient substantiels ou accessoires, est le siège d'affaires de POST Telecom SA.
- 9.3. La loi luxembourgeoise est applicable pour l'exécution, l'application et l'interprétation de la présente convention et de ses suites